

RAPPORT MOTIVE DE COMPARAISON DES OFFRES (EN CAS DE DONATION)

Ce document-type peut être utilisé tel quel comme un modèle prêt-à-l'emploi ou comme une source d'inspiration à adapter en fonction de vos pratiques et de vos caractéristiques.

A compléter par le représentant du Maître d'ouvrage lors de la préparation de l'attribution de la donation (route A.3., étape 4) et à soumettre à l'approbation de l'organe compétent lors de l'attribution de la donation (route A.3., étape 5)

A annexer à la décision motivée d'attribution de la donation (annexe A.3.5.)

Donation n°

<u>Objet :</u>	Donation des matériaux de construction réutilisables à démonter dans le bâtiment
----------------	--

Situé.....

Appartenant à(ci-après désigné : « le donateur »)

Dont les bureaux sont établis à

Séance du

1. **En présence de**

Pour le donateur : (nom, prénom, fonction)

2. **Déroulement de la séance**

Ce jour, le..... à.....heures précises, dans les bureaux de.....
à, le représentant du donateur a procédé à la comparaison motivée des offres reçues dans le cadre de la donation visée sous objet.



3. **Offres**

Il ressort du PV d'ouverture des offres du, que offres ont été introduites par les candidats-donataires suivants :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Examen de la régularité des offres

La régularité formelle et matérielle des offres déposées a été examinée.

Il ressort de cet examen que toutes les offres déposées sont régulières sur le plan formel  et sur le plan matériel .

OU

Toutes les offres déposées sont régulières, à l'exception de(s) l'offre(s) de Cette(ces) dernière(s) offre(s) contien(nen)t des irrégularités *[formelles/matérielles]* substantielles et doivent par conséquent, être écartées, sur la base des motifs suivants :

OU

Toutes les offres déposées sont régulières, à l'exception de(s) l'offre(s) de Cette(ces) dernière(s) offre(s) contien(nen)t toutefois uniquement des irrégularités *[formelles/matérielles]* non substantielles. Les irrégularités constatées *[justifient/ne justifient pas]* de l'écarter la(les) offre(s) concernée(s), sur la base des motifs suivants :


5. Classement des offres régulières

a) Rappel du choix de la procédure : une donation attribuée à celui qui propose d'emmener la plus grande quantité de matériaux

Conformément à l'article 2 de l'avis de donation, la donation est attribuée, lot par lot, au candidat qui d'emmener la plus grande quantité du lot concerné. Les cas d'égalité sont tranchés par tirage au sort.

b) Appréciation

Les candidats-donataires ont accepté la donation pour le(s) quantité(s) de matériaux suivante(s), pour chaque lot :

N° du lot	N° offre	Nom du candidat-donataire	Quantité que le candidat-donataire s'engage à extraire (nombre unités)	Quantité la plus élevée proposée par lot
1 				
2				
3				

4				

De cet examen, il est apparu que l(es) offre(s) de propose(nt) d'emmener la quantité de matériaux la plus élevée(s) pour le(s) lot(s)

6. Proposition d'attribution

Pour l'ensemble des motifs qui précèdent, le représentant du donateur propose à d'attribuer la donation à, dès lors qu'il s'agit du(des) candidat-donataire(s) qui propose(nt) d'emmener la plus grande quantité de matériaux pour le(s) lot(s)

La séance est clôturée à heures.

Pour le donateur,

(signature, nom et qualité du signataire)